

**Décision n° 2024-0771**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 4 avril 2024**  
**abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées**  
**délivrées à diverses entités**  
**pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

**Décide :**

**Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

**Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 4 avril 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN  
Chef de l'unité gestion des fréquences

**Annexe à la décision n° 2024-0771**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 4 avril 2024**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198801273	COMMUNE DE LA MURE	38 LA MURE D'ISERE	2 UHF
199209311	COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE	84 L'ISLE SUR LA SORGUE	2 VHF
199210114	COMMUNE DE SALAISE SUR SANNE	38 SALAISE SUR SANNE	2 UHF
199503687	SITA IT SERVICES FRANCE	92 NEUILLY SUR SEINE	1 UHF
199700138	SEC D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	10 TROYES	3 VHF
200201412	DPD FRANCE	77 LIEUSAIN	1 UHF
200600082	KP1	38 ST EGREVE	1 UHF
200701651	ENTREPRISE PICHETA	95 ST MARTIN DU TERTRE	1 UHF
200800845	SCEA HAQUIN-FERME SAINTE MARIE	77 JUILLY	1 VHF
200900960	KEOLIS DOLE	39 FOUCHERANS	2 UHF
200901244	TARTIERE ET FILS	63 VILLOSANGES	1 UHF
201101249	SOCIETE DE CHASSE ARUDY	64 ARUDY	1 VHF
201500945	SA ASC ASSISTANCE SECURITE CONSEIL	37 TOURS	2 UHF
201800883	AU PEYRON DES ALPES	05 VENTAVON	1 UHF
201800988	RESSOURCES REUNION SAS	97 REMIRE MONTJOLY	1 VHF
202000852	NV BESIX SA	77 BAILLY-ROMAINVILLIERS	5 UHF
202001433	SOLUMAT	69 LYON 3	1 UHF
202101941	EIFFAGE CONSTRUCTION EQUIPEMENTS	92 LEVALLOIS-PERRET	3 UHF
202102016	GCC	69 LYON 7	4 UHF
202102184	DEMATHIEU & BARD BAT ILE DE FRANCE	95 BONNEUIL EN FRANCE	2 UHF
202203724	RADIOCOMS SYSTEMS LIMITED	59 LOON PLAGE	3 UHF
202300085	SOLUMAT	69 LYON 3	1 UHF
202300278	TERELIAN	35 PLEUMELEUC	1 UHF
202300451	ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION AUVERGNE	63 MOZAC	1 UHF
202301203	DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION	77 MEAUX	2 UHF
202301833	SOLUMAT	45 ORLEANS	1 UHF
202302479	TERELIAN	73 BOURGNEUF	1 UHF
202302980	SOLUMAT	39 ABERGEMENT LA RONCE	2 UHF